

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 12 AVRIL 2023 A 18 HEURES 30**

**DATE DE CONVOCATION : 04/04/2023.**

**PRESENTS** : Mmes Valérie VIGIER, Isabelle GENSOU, Carine MALAPEYRE, Béatrice SARTRON, Valérie NAU, Annabelle GROMENIL, Sarah TOVAR  
Mrs Éric CHOLLET GABARD, Robert BOURSEAU, Nicolas LACROIX,  
Daniel CAPY, Jean-Marc ROBERT, Louis DUCARRE.

**ABSENTS EXCUSES** : Mmes Christine LAVIDALIE, M. Christophe COTTIN a donné  
procuration à Valérie NAU.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Isabelle GENSOU.

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal a été signé à l'unanimité.

**1. COMPTE ADMINISTRATIF**

Présenté par Madame Valérie AUTIER, sous la présidence de Monsieur Daniel CAPY, doyen d'âge, il apparaît un excédent de 249 196.55 € en section de fonctionnement et un déficit de 24 850.27 € en section d'investissement. Il est voté à l'unanimité.

**2. COMPTE DE GESTION**

Le compte de gestion est identique au compte administratif. Il est voté à l'unanimité.

**3. AFFECTATION RESULTAT**

- En section de fonctionnement compte R002 : 1 094 107.39 €
- En section d'investissement compte D001 : 24 850.27 €
- En section d'investissement compte R1068 : 85 150.27 €

**4. BUDGET PRIMITIF**

La mise en place de la nomenclature budgétaire M57 permet au maire de procéder à des virements de crédit à hauteur de 7,5 % dans la limite des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le conseil municipal autorise et habilite Madame le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- En section de fonctionnement : 2 056 330.39 €
- En section d'investissement : 1 415 603.93 €

Le budget primitif a été adopté à l'unanimité.

**5. VOTE TAXE FONCIERE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire le taux d'imposition de l'année précédente, sans aucune augmentation des taxes foncières à savoir :

- \* Foncier bâti..... 31,14 %
- \* Foncier non bâti..... 52,40 %
- \* Taxe d'habitation .....8,57 %  
(Bâtiment vacant, secondaire)

#### **6. DEVIS PORTE ACCESSIBILITE MAIRIE**

L'entreprise KIRENOV a établi un devis pour la mise en place d'une porte PPMR d'un montant de 3 440.00 € H.T. à la Mairie. Le devis est accepté à l'unanimité.

#### **7. DEVIS ETAGERES ARCHIVES**

Un devis a été demandé auprès de MANUTANT COLLECTIVITES pour les étagères d'archivage. Il est adopté à l'unanimité pour un montant de 3 592.34 € H.T.

#### **8. AVANCEMENT DE GRADE**

Le Centre de Gestion a envoyé le tableau d'avancement de grade pour l'année 2023. Un agent est proposé pour un avancement dans la filière administrative.

Il est accepté à l'unanimité.

#### **9. ECLAIRAGE PUBLIC « LIEU DIT LA MASSONNE »**

Les habitants du lieu-dit « La Massonne » ont demandé qu'un éclairage soit installé car il y a une zone sombre. Le SDEEG propose une extension d'éclairage pour 536.14 €. Le devis est accepté à l'unanimité.

#### **10. MACHINE A PAIN**

La boulangerie POUPLIN de VILLEGOUGE souhaite installer une machine à pain route de la Cave à PERISSAC. La demande est refusée à l'unanimité.

#### **11. SUPERETTE**

Le dossier est actuellement suspendu, dans l'attente d'une prochaine réunion sur l'aménagement du bourg.

#### **12. ACHAT TERRAIN + MAISON**

La maison de Monsieur et Madame GAUGOY va être mise en vente (habitation, garage, piscine, magasin).

L'emplacement serait stratégique pour de futurs commerces. Une agence immobilière a estimé le bien à 450 000.00 € La mairie pourrait demander une nouvelle estimation.

#### **13. QUESTIONS DIVERSES**

- Il est suggéré qu'une extinction des luminaires soit fait la nuit. Cette demande sera présentée au prochain conseil municipal.
- Monsieur Benjamin LAGOUTTE, adhérent jeu de société MARCENAI, souhaite que son association puisse utiliser la salle des associations, le vendredi soir ou dimanche après-midi. Un accord est donné par le conseil municipal mais sous condition que ces événements soient ouverts aux Périssacais.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Les Conseillers

Le Maire,  
V. VIGIER